



Des chiffres et des lettres

Retour sur quelques éléments des comptes de Val-de-Travers, présentés la semaine dernière.

Affichant un bénéfice de 2,26 millions de francs, les comptes de l'exercice 2015 témoignent de la bonne santé financière de la Commune. Sans revenir sur les enseignements de ce résultat satisfaisant, nous nous arrêtons ici sur quelques chiffres.

Charges maîtrisées

Les dépenses principales de notre commune sont les charges de personnel et celles dites de « biens, services et marchandises », qui pèsent respectivement pour 46 % et 18 % du total (72,9 millions). Bonne nouvelle : toutes deux sont non seulement plus basses que le budget, mais aussi plus basses qu'en 2014 (-0,5 % et -2,9 %).

Impôts à nuancer

Le résultat des rentrées fiscales est en partie trompeur : il affiche une jolie hausse comparé à celui de 2014 (+7,8 %), mais cela est dû notamment à une décision cantonale de maintenir en 2015 encore un système de répartition qui nous est favorable. Si on en fait abstraction, l'impôt est en recul, d'un million de francs environ, ce qui s'explique par les réformes fiscales et un contexte économique difficile.

Notre système fédéral prévoit une solidarité entre les cantons riches et ceux qui le sont moins : Neuchâtel fait partie des seconds. Le Canton a adopté un même mécanisme entre les communes plus aisées et les autres : Val-de-Travers en est. A ce titre, ce sont plus de 5 millions de francs qu'elle a reçus l'an dernier, une solidarité entre communes qui compte pour près de 7 % de ses revenus.

Solidarité intercommunale

Notre système fédéral prévoit une solidarité entre les cantons riches et ceux qui le sont moins : Neuchâtel fait partie des seconds. Le Canton a adopté un même mécanisme entre les communes plus aisées et les autres : Val-de-Travers en est. A ce titre, ce sont plus de 5 millions de francs qu'elle a reçus l'an dernier, une solidarité entre communes qui compte pour près de 7 % de ses revenus.

Dette en baisse

À fin 2015, Val-de-Travers affichait une dette de 56,1 millions de francs. L'endettement net était de 31,5 millions, soit un montant de 2'894 francs par habitant. C'est près de 550 francs de moins que lors de la fusion en 2009.

Fortune en hausse

Grâce au bénéfice réalisé en 2015, la fortune communale a atteint désormais 31,6 millions. Un précepte sage et prévoyant dit que la fortune nette devrait correspondre au moins à une année d'impôt : cela a été le cas.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension paysagère (11/26)

© Stéphanie Wenker



Echo des autorités

Ouverture de la piscine des Combes

L'ouverture de la piscine des Combes samedi dernier coïncide avec l'arrivée de la belle saison. Le site, cher à la population de la Région, est un lieu de sport et loisirs mais aussi surtout un endroit où les Vallonniers aiment à se retrouver.

Hormis les grandes pelouses qui permettent à tout un chacun de s'installer confortablement, les nombreuses aires de jeu sont à disposition pour le plaisir de tous.

Le jardin aquatique ré-arborisé est un endroit rêvé pour les petits. La pelouse située au Sud offre la possibilité de pratiquer une multitude d'activités. Ce printemps, un soin particulier a été porté au terrain de Beach-volley dont le sable a été régénéré.

Comme en 2015, la buvette est confiée à des gérants. Il s'agit de M^{me} Christine Aeschlimann, épaulée par M. Hubert Liechti.

Toute l'équipe du Centre sportif et les gérants de la buvette vous souhaitent un bel été et se réjouissent par avance de vous accueillir autour des bassins et sur la terrasse de la buvette et ce jusqu'au premier week-end de septembre.

Pour plus d'informations, consultez le site : www.centresportif-vdt.ch/couvet/piscinecombes-fr/

INFORMATIONS PRATIQUES

Taxe de chiens 2016

Il a été procédé dernièrement à l'envoi des factures de taxes de chiens 2016.

Chaque propriétaire de chien qui n'aurait pas reçu de facture voudra bien se présenter au bureau du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale, rue des Collèges 2, 1^{er} étage, 2108 Couvet, afin d'y inscrire son chien ou transmettre les documents usuels par courriel à l'adresse : FinancesEconomie.VDT@ne.ch.

En l'absence d'annonce, les propriétaires s'exposent aux sanctions prévues par les législations cantonale et communale.

Pour toute demande de renseignement, le dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale se tient à disposition au 032 886 43 64 ou 032 886 43 60.

Le Conseil communal

Annonces

Mise au concours

Suite au départ de la titulaire, le Conseil communal par son Service d'action sociale rattaché au Guichet social régional, recherche un poste d'assistant social (H/F) taux d'activité - 60 à 80 %. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : <http://www.val-de-travers.ch/fr/vivre/administration/services-communaux/res-sources-humaines/>

Restriction de stationner

Môtiers, Place du 24 Février

Dans le cadre de la traditionnelle Fête de l'Abbaye, le samedi 28 mai 2016 dès 06 h 00 jusqu'à 12 h 00, il est interdit de stationner sur toute la place. La sécurité de proximité de Val-de-Travers reste à disposition pour tout renseignement complémentaire au numéro de téléphone 032 886 43 40.

Foire de Couvet

Le vendredi 27 mai 2016, la circulation est interdite à tous les véhicules de 05 h 00 à 20 h 00, dans les deux sens sur toute la longueur de la Grand-Rue. Une déviation pour « Couvet Centre - Môtiers » est mise en place. La rue et la place des Collèges sont également interdites. Le stationnement est interdit des deux côtés, sur les rues suivantes : Ch. des Tilleuls ; Emer-de-Vat-

tel ; Grand-Rue, Rue et place des Collèges, Rue du Preyél du n° 1 au n° 5 ; Rue du Crêt-de-l'Eau du n° 1 au n° 3, côté sud et Rue du Premier-Mars du n° 3 au n° 5 côté sud. L'arrêté de circulation officiel peut être consulté sur notre site : <http://www.val-de-travers.ch/fr/vivre/administration/services-communaux/securite-publique/arretes-de-circulation/>

EN BREF

Elections communales du 5 juin - Erratum

Attention : les carnets de vote adressés aux électrices et électeurs vallonniers comportent une erreur sur la liste n° 2 du Parti socialiste.

La candidate 208 « HURNI Antoinette » est domiciliée dans le village de Noiraigue et non de Fleurier.

La Chancellerie communale vous remercie de votre attention.

